

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE
de
BINDERNHEIM



ARRETE MUNICIPAL

**Règlementant temporairement
la circulation et le stationnement
à l'occasion de l'extension du réseau d'assainissement
– rue de la Dordogne**

Le Maire de la Commune de Bindernheim

- Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2212-1 et L 2212-2 ;
- Vu** Le Code Pénal et notamment ses article R 610-5 et 131-13 ;
- Vu** L'Arrêté départemental AV-2025-2383 du 09/10/2025 ;
- Vu** la demande de l'entreprise JEHL TP de ARTOLSHEIM en date du 25/09/2025 ;

Considérant que les travaux d'extension du réseau d'assainissement, nécessitent de réglementer la circulation et le stationnement rue de la Dordogne, entre le n° 7 et n° 5.

ARRETE

Article 1 : l'arrêté entrera en vigueur à compter du jeudi 16 octobre 2025 jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : le stationnement sera interdit au droit du chantier. La circulation sera limitée à 30 km/h et fera l'objet d'un alternat par feux tricolores conformément aux prescriptions de la Collectivité européenne d'Alsace. La circulation des piétons devra se faire sur le trottoir d'en face.

Article 3 : La signalisation ainsi que les mesures de sécurité seront à la charge de l'entreprise JEHL TP. Les panneaux de signalisation mis en place pour les besoins du chantier devront être solidement attachés. Les supports mobiles devront être lestés à leur base par une masse constituée de matériaux non agressifs, par rapport à la sécurité routière.

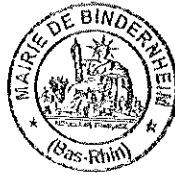
Article 4 : la société JEHL TP prendra toutes les dispositions nécessaires afin que la collecte des ordures ménagères puisse se faire normalement et dans de bonnes conditions (bac jaune le lundi semaine paire / bac gris les mercredis).

Article 5 : les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera inscrit au registre communal et publié selon l'usage local.
Ampliation en sera adressée

- Entreprise JEHL TP de ARTOLSHEIM
- M. le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein
- Collectivité Européenne d'Alsace
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marckolsheim/Sundhouse
- La Brigade Verte
- M. le Chef de la section locale des sapeurs- pompiers
-

Bindernheim, le 13 octobre 2025



Le Maire,
Christian MEMHELD